



Consumer and
Corporate Affairs

Consommation et
corporations

Standards

Normes

**NOTICE OF APPROVAL
AVIS D'APPROBATION**

E-88-8

Ottawa, le 15 juillet 1980

WATT-HEURÈMETRE MONOPHASÉ ÉLECTRIQUE
CANADIAN GENERAL ELECTRIC DE TYPE I-70A
POUR UTILISATION SUR CIRCUITS MONOPHASÉS
À DEUX FILS, 120 V et 60 Hz

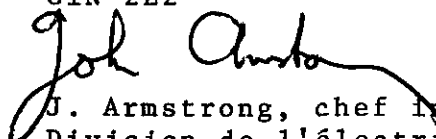
Gamme d'intensité:	1.0 - 100 ampères
Tension:	120 volts
Fréquence:	60 Hz
Fils:	2
Kh	1.8 watt-heure par tour
Constante de minuterie	55 5/9
Type de minuterie:	4 cadrans x 1 cadran de contrôle

Description

Les watt-heuremètres visés par le présent avis d'approbation possèdent les mêmes dimensions extérieures et le même aspect que les watt-heuremètres monophasés de type I-70A déjà approuvés.

Le câblage comporte des connexions normalisées pour les compteurs autonomes monophasés à deux fils de type A.

Approbation accordée à: Canadian General Electric Co. Limited
1130, boulevard Charest-ouest
Québec (Québec)
G1N 2E2


J. Armstrong, chef intérimaire
Division de l'électricité et du gaz
Métrologie légale

Réf.: G6565-C2-7